



**REUNION ANNUELLE COMMUNE
DU CONSEIL COMMUNAL ET DU
CONSEIL DE L'ACTION SOCIALE**

DU 7 NOVEMBRE 2022

ORDRE DU JOUR

SEANCE PUBLIQUE

1. Rapport relatif aux synergies existantes et à développer entre la Commune et le C.P.A.S., aux économies d'échelle et suppressions des doubles emplois ou chevauchements, relatif à l'année 2022.

Le Directeur général de la commune,

G. CUSTERS

Le Bourgmestre,

P. TAVIER.

La Directrice générale f.f. du CPAS,

E. PLUMIER.

Le Président du CPAS

R. BUCKENS.